



**PROCES-VERBAL
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
Club des Archers de Saint-Herblain**

**Mercredi 24 mars 2021 à 19h00
En visioconférence**

Le mercredi 24 mars 2021 à 19h00, les membres de l'association du Club des Archers de Saint-Herblain se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation de son Président M. Etienne BLONDEAU.
Compte tenu des restrictions sanitaires, l'assemblée a eu lieu en visioconférence.

L'Assemblée était présidée par M. Etienne BLONDEAU, Président de l'association.
Il était assisté d'une secrétaire de séance, Mme Céline CANTONI, Secrétaire de l'association, et de M. René DE PIERREFEU, Trésorier de l'association.

La séance ouvre à 19h00 mais le quorum n'est pas atteint à la suite des différentes connexions des membres présents. Conformément à l'article 11 des statuts, le quorum (1/4 des membres) n'ayant pas été atteint à l'ouverture de la première séance, une deuxième assemblée se tient 15 minutes après avec le même ordre du jour. L'Assemblée a donc pu valablement délibérer.

L'ordre du jour est rappelé par le Président :

1. Approbation du PV de la précédente AG.
2. Rapport moral du Président.
3. Rapport d'activités par la Secrétaire.
 - a. Résultats sportifs des archers.
 - b. Evénements organisés par le club.
4. Rapport financier par le Trésorier et approbation des comptes de l'exercice 2019/2020.
5. Vote du budget de l'exercice 2020/2021.
6. Vote du montant des cotisations 2021/2022.
7. Election des membres du comité directeur.
8. Questions diverses.

Ouverture de la séance : 19h00
Fin de séance : 20h10



1. APPROBATION DU PV DE LA PRÉCÉDENTE AG.

Le PV de la précédente AG a été envoyé par email avec la convocation aux adhérents.
Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

2. RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT.

« Archères, archers, je vous salue,

J'espère que vous et vos proches allez tous bien et que vous n'avez pas été touchés par la pandémie que nous vivons actuellement.

En novembre dernier, date à laquelle aurait dû avoir lieu notre Assemblée générale, je vous aurais sans doute prédit une reprise de nos activités dans les semaines à suivre. Cela n'a malheureusement pas été le cas et, si nous entrevoyons le bout du tunnel, bien malin qui peut dire quand nous y arriverons.

Toutes les compétitions sont aujourd'hui suspendues et leur reprise en extérieur, que notre Fédération est en train de préparer, devrait avoir lieu probablement fin mars.

En attendant, je vous rappelle que notre terrain extérieur est ouvert aux archers majeurs possédant leur propre matériel, aux jours et heures figurant dans le tableau ci-dessous. Vu le faible nombre d'inscriptions en décembre, nous n'avons pas repris le tableau Doodle. Pour venir tirer, il vous suffit de prévenir le responsable de séance. Au cas où le nombre de 10 archers par séance serait dépassé, le tableau Doodle serait remis en œuvre.

MARDI..... 9h - 12h.....	Alain	Réservé 3D Nature
MERCREDI..... 14h - 17h.....	Jean-François	
JEUDI..... 14h - 17h.....	Etienne	
VENDREDI 14h - 17h.....	Jean-Philippe	
SAMEDI 14h - 17h.....	Jean-Philippe	Réservé aux jeunes munis de leur arc et & Jacky aux archers qui travaillent

Un grand merci à tous les bénévoles du club qui ont assurés des cours et des permanences, chaque fois que cela était possible, dans ces conditions exceptionnelles.

Notre club ne peut pas vivre sans ses bénévoles. Faites-le avancer en rejoignant notre équipe.

Lors de cette AG, nous allons vous demander de voter la cotisation pour l'année 2021-2022 au même niveau que l'année précédente. Toutefois, en ce qui concerne les archers ayant payé leur cotisation cette année, une réduction leur sera appliquée dont le montant sera fixé une fois connues les décisions de notre Fédération, la part qui lui est reversée représentant approximativement la moitié de la cotisation.

Nous allons également profiter de cette période de relative inactivité pour préparer un projet de club pour les années à venir. Nous vous en reparlerons le moment venu.

J'espère de tout cœur vous revoir bientôt en salle et sur notre terrain extérieur. »

Le Président,
Etienne BLONDEAU



A ce jour, nous n'avons pas de visibilité avant fin avril sur la reprise des entraînements des archers débutants.

Du fait de la fermeture des équipements intérieurs du Vigneau, Dominique SUBE, qui encadre notamment les jeunes, propose de récupérer les arcs d'initiation et de les stocker dans le local du terrain extérieur.

De nombreux clubs de Nantes Métropole ont pu reprendre des entraînements en extérieur. Etienne BLONDEAU contactera de nouveau le Service des Sports de la Mairie de Saint-Herblain afin de nous permettre de reprendre les cours des jeunes sur le terrain extérieur. Les mesures gouvernementales, les protocoles sanitaires des fédérations et du Ministère des Sports évoluant très souvent, demandent à s'adapter sans cesse.

Jean-François SEROUX attire l'attention sur la sécurisation du local extérieur du fait de plusieurs dégradations et/ou vols. Le Président vérifiera que l'assurance du club couvre bien le matériel du club qu'il soit stocké dans les équipements intérieurs ou extérieurs du Vigneau.

Le rapport moral du Président est approuvé à l'unanimité.

3. RAPPORT D'ACTIVITÉS PAR LA SECRÉTAIRE.

La période d'activités s'étale du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020.

a. Résultats sportifs des archers.

Le tir en salle compte toujours le plus de participations. Viennent ensuite les tirs de parcours.

Tir en salle :..... 99 participations dont 5 au Championnat départemental de Loire-Atlantique et 2 au Championnat de régional des Pays de la Loire (Ligue).

Tir 3D : 13 participations,

Tir Nature :..... 2 participations,

Tir Campagne :... 2 participations.

Bien que commençant en mars, des archers ont pu réaliser quelques compétitions en extérieur (parcours), mais du fait de la pandémie du COVID-19, la saison extérieure a été annulée.

Le championnat de France Hiver Handisport à Biarritz (initialement prévu en mars 2021) a été annulé faute de participants car de nombreux archers partout en France n'avaient pas la possibilité de s'entraîner à cause de la crise sanitaire.

Dominique HEDOU indique un nouveau record de France établi à Montaigu par Séverine PRIGENT, archère Handisport du club, à 18 mètres sur trispot à 547 points, battant d'un point le record précédent. BRAVO Séverine !

Christophe GERARDIN précise que la FFH a interdit toutes les compétitions handisport en-dessous du niveau France.

b. Événements organisés par le club.

Nous avons organisé un Tir en Salle inscrit au calendrier fédéral le week-end du 7 et 8 décembre 2019 avec 4 départs. Environ 125 archers de la région ont participé à notre concours.



Nous avons programmé d'autres rencontres conviviales tels que le concours interne, le Sport en Famille et le Tir du Roy. Seul le concours interne a pu être organisé le 25 janvier 2020 avec la galette de Rois. Tout le reste a été annulé à cause de la crise sanitaire.

Le rapport d'activités est approuvé à l'unanimité.

4. RAPPORT FINANCIER PAR LE TRÉSORIER ET APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE 2019/2020.

Le compte de résultat et le bilan de l'exercice 2019/2020 vous ont été adressés avec la convocation afin que vous puissiez les étudier.

Vous avez noté que cet exercice fait ressortir un excédent de gestion de **8802,71€**. Ce résultat un peu en trompe l'œil est la conséquence des mesures liées au COVID-19 du printemps 2020. Ces dernières ont généré l'annulation des événements sportifs et mis l'activité du club à l'arrêt.

Il n'y a pas eu les dépenses habituelles liées à sa participation financière aux frais de représentation sur les championnats départementaux, régionaux et nationaux. Ces événements dommageables ont cependant permis au club de retrouver une bonne assise financière.

Nous avons profité de cette période d'inactivité pour renouveler le matériel (blasons, cibles...).

Il est à noter que la Mairie de Saint-Herblain nous a cette saison encore accompagné en nous allouant une subvention de 2500€.

Au cours du printemps dernier nous avons préparé le changement de banque du Club, du Crédit Mutuel au Crédit Agricole. A ce jour toutes les opérations ont été effectuées.

Nous vous présentons maintenant ci-après quelques chiffres du club. Ce dernier comptait au titre de la saison 2019/2020 135 adhérents (soit + 2 par rapport à la saison précédente). Cet effectif se répartit en 106 hommes (79%) et 29 femmes (21%). Nous observons 72% de renouvellement et donc 28% de création. Les licenciés sont en majorité des adultes (98) pour (37) jeunes.

Notre section handisport très dynamique compte 17 licenciés certainement une des plus importantes de la région.

Jean-Charles HERNOT et Dominique SUBE, vérificateurs aux comptes, ont procédé à la vérification et à la validation des comptes de l'exercice écoulé.

Validation des comptes 2019/2020 : adoptés à l'unanimité.

Quitus au Trésorier : oui à l'unanimité.



5. VOTE DU BUDGET DE L'EXERCICE 2020/2021.

René DE PIERREFEU présente le budget 2020/2021 qui est annexé à ce compte-rendu.

Vous avez également été destinataire du budget prévisionnel élaboré pour la saison 2020/2021. Du fait d'une situation sanitaire encore très chaotique, certains postes ne seront pas ou peu mouvementés comme prévu.

Nous avons provisionné avec raison une baisse sensible du nombre d'adhérents, et en effet nous sommes passés de 135 à 118 adhérents, soit une baisse de 12,6% (à comparer avec la moyenne nationale de la FFTA de 24,5%).

Si la situation ne s'améliore pas d'ici quelques semaines, nous ferions face à une nouvelle saison blanche sur le plan des compétitions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

6. VOTE DU MONTANT DES COTISATIONS 2021/2022.

En ce qui concerne le tarif des cotisations pour la prochaine saison nous proposons au vote de l'assemblée le maintien des tarifs de la précédente saison à savoir :

- Licence « Pratique en compétition » jeunes et adultes : 130€
- Licence « Pratique en club » Loisir adulte : 110€
- Licence « Découverte » (à partir de 1^{er} mars) : 60€
- Droit de paillon (archers FFTA licenciés de clubs hors Nantes Métropole) : 60€

Cependant comme l'a précisé le Président, la cotisation 2021/2022 des licenciés de cette saison, bénéficiera d'un abattement que nous quantifierons dès que nous aurons connaissance des tarifs de licence de la FFTA. Cette dernière n'a visiblement pas l'intention de diminuer sa part fédérale malgré plusieurs requêtes des présidents de clubs auprès d'elle et des Comités régionaux.

Nous ne pourrons donc agir que sur la part « club ».

Avec 2 votes « Contre » et 3 abstentions, les tarifs 2021/2022 sont approuvés.

7. ELECTION DES MEMBRES DU COMITÉ DIRECTEUR.

Les membres actuels étant élus pour 2 ans, ils n'ont pas à se représenter cette année. Le Président a reçu la candidature de Mme Laurence DIVILLIER au comité directeur.

Mme Laurence DIVILLIER est élue à l'unanimité.



8. QUESTIONS DIVERSES.

Les informations diverses ont été traités au fur et à mesure dans les différents points de l'ordre du jour.
Le Président n'a pas reçu d'autres questions avant l'AG.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10.

A Saint-Herblain, le 20 avril 2021

Le Président
Etienne BLONDEAU

La Secrétaire de séance
Céline CANTONI

BILAN 2019-2020

ACTIF	Exercice 2019-20	Exercice (N-1)	PASSIF	Exercice 2019-20	Exercice (N-1)
Capital souscrit - non appelé	0,00	0,00	CAPITAUX PROPRES		
ACTIF IMMOBILISE			Fonds associatif	4 796,07	22 321,86
Immobilisations incorporelles:			Primes d'émission, de fusion, d'apport,		0,00
Frais d'établissement	0,00	0,00	Ecart de réévaluation		0,00
Frais de recherche et de développement	0,00	0,00	Ecart d'équivalence		0,00
			Réserves:		
Fonds commercial	0,00	0,00	Réserve légale		0,00
Autres	0,00	0,00	Réserves statutaires ou contractuelles		0,00
Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	Réserves réglementées		0,00
Avances et acomptes	0,00	0,00	Autres		0,00
Immobilisations corporelles:			Report à nouveau		0,00
Terrains	0,00	0,00	Résultat de l'exercice [bénéfice ou perte]	8 802,71	-17 525,79
Constructions	0,00	0,00	Subventions d'investissement		0,00
Installations techniques, matériels, et outillage industriels	0,00	0,00	Provisions réglementées		0,00
Autres	0,00	0,00	Total I	13 598,78	4 796,07
Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Avances et acomptes	0,00	0,00	Provisions pour risques		0,00
Immobilisations financières			Provisions pour charges		0,00
Autres titres immobilisés	0,00	0,00	Total II	0,00	0,00
Prêts	0,00	0,00	DETTES		
Autres	0,00	0,00	Emprunts obligataires convertibles		0,00
Total I	0,00	0,00	Autres emprunts obligataires		0,00
			Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédits		0,00
ACTIF CIRCULANT			Emprunts et dettes financières diverses		0,00
Stocks et en-cours :			Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		0,00
Matières premières et autres approvisionnements	0,00	0,00	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés		0,00
Marchandises	0,00	0,00	Dettes fiscales et sociales		0,00
Avances et acomptes versés sur commandes	0,00	0,00	Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		0,00
Créances :			Autres dettes		0,00
Créances clients et comptes rattachés	0,00	0,00	Instruments de trésorerie		0,00
Autres	0,00	0,00	Produits constatés d'avance		0,00
Disponibilités	13 598,78	4 796,07	TOTAL III	0,00	0,00
Charges constatées d'avance			Ecart de conversion passif		0,00
Total II	13 598,78	4 796,07	TOTAL GENERAL	13 598,78	4 796,07
TOTAL GENERAL	13 598,78	4 796,07			

COMPTE DE RESULTAT 2019-2020

Charges	Exercice 2019/20	Exercice (N-1)	Produits	Exercice 2019/20	Exercice (N-1)
Charges d'exploitation :			Produits d'exploitation :		
Achats de marchandises	0,00	0,00	Ventes de marchandises	195,00	426,50
Variation des stocks	0,00	0,00	Prestations de service	190,00	288,00
Achats de matières premières et autres approvisionnements	0,00	5 636,62	Location de matériel	0,00	0,00
Variation des stock	0,00	0,00	Sous-total A - Montant net du chiffre d'affaires	385,00	714,50
Autres achats et charges externes	3 149,28	7 020,71	<i>dont à l'exportation:</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Concours internes	743,29	17 737,83	Production stockée	0,00	0,00
Concours externes	2 440,68	8 270,45	Licences	16 969,25	17 245,00
Licences	7 241,50	7 710,25	Subventions d'exploitation	3 100,00	7 140,00
Salaires et traitements	0,00	10 621,50	Concours	1 891,70	14 142,24
Charges sociales	0,00	0,00	Autres produits	0,00	0,00
Dotations aux amortissements et aux provisions:			Sous-total B	21 960,95	38 527,24
Sur immobilisations: dotations aux amortissements	0,00	0,00	Total I (A+B)	22 345,95	39 241,74
Sur actif circulant: dotations aux provisions	0,00	0,00	Quote-parts de résultat sur opérations faites en commun (II) :	0,00	0,00
Autres charges	0,00	290,00	Produits financiers:		
TOTAL I	13 574,75	57 187,36	De participation	0,00	0,00
Quote-parts de résultat sur opérations faites en commun (II) :	0,00	0,00	D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	0,00	0,00
Charges financières:			Autres intérêts et produits assimilés	31,51	190,83
Intérêts et charges assimilées	0,00	0,00	Reprises sur provisions et transferts de charges	0,00	0,00
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0,00	0,00	Différences positives de change	0,00	0,00
TOTAL III	0,00	0,00	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	0,00	0,00
Charges exceptionnelles:			Total III	31,51	190,83
Sur opérations de gestion	0,00	0,00	Produits exceptionnels:		
Sur opérations en capital	0,00	0,00	Sur opérations de gestion	0,00	229,00
TOTAL (IV)	0,00	0,00	Sur opérations en capital	0,00	0,00
Participation des salariés aux résultats (V)			Reprises sur provisions et transferts de charges	0,00	0,00
Impôts sur les bénéfices (VI)			TOTAL IV	0,00	229,00
Total des charges (I+II+III+V+VI)	13 574,75	57 187,36	Total des produits (I+II+III+IV)	22 377,46	39 661,57
Solde créditeur = bénéfice	8 802,71	0,00	Solde débiteur = perte (3)	0,00	17 525,57
TOTAL GENERAL	22 377,46	57 187,36	TOTAL GENERAL	22 377,46	57 187,14



RAPPORT DES VERIFICATEURS AUX COMPTES

Exercice 2019-2020

Madame, Mademoiselle, Messieurs,

Conformément à la mission qui nous est confiée, nous avons vérifié les comptes de l'association Les Archers de Saint-Herblain, clos le 31 août 2020 et qui portaient sur la période du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020.

Tous les documents comptables nécessaires à notre examen ont été mis à notre disposition. Nous avons ainsi pu effectuer dans de bonnes conditions tous les contrôles et vérifications en respectant les principes de diligence généralement admis.

Les soldes en banque sont conformes aux extraits de comptes.

En conséquence, nous vous proposons d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31Août 2020 tels qu'ils vous sont présentés.

En foi de quoi, nous avons rédigé le présent rapport.

A Saint-Herblain, le 22 octobre 2020

Vérifiés par Mr Dominique SUBE

Vérifiés par Mr Jean Charles HERNOT